



N° 4317  
Reçue le 19.05.2021  
Déclarée recevable et urgence non-reconnue  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 20.05.2021

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre  
des Députés

Luxembourg, le 19 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question urgente à Monsieur le Ministre de l'Economie.

Alors que l'avenir du site de production du groupe industriel Liberty Steel à Dudelange demeure incertain après que le groupe financier Greensill Capital, principal financier de Liberty Steel, ait déposé le bilan au début du mois de mars 2021, il semble que la situation se soit aggravée dernièrement. D'après un sujet publié sur *Luxtimes.lu*, le site de production doit avoir recours au chômage partiel pour la majorité des plus de 200 employés – cette mesure concernerait les trois quarts des salariés, selon une estimation des syndicats. L'usine ne fonctionnerait dès lors qu'avec une main d'œuvre très réduite.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie :

- Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces informations ?
- Combien d'employés sont actuellement au chômage partiel ? Depuis quand est-ce que le site de production doit avoir recours à cette mesure ?
- Est-ce que le site de production bénéficie actuellement d'autres mesures de soutien du Gouvernement ?
- Monsieur le Ministre avait précisé lors d'une intervention à la Chambre des Députés que le salaire des employés du mois de mai est assuré. Qu'en est-il pour le mois de juin ?
- Est-ce que des avancées notables ont été faites au niveau des différentes discussions que Monsieur le Ministre avait indiqué mener avec GFG Alliance et la Direction du site de production de Liège ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Laurent Mosar  
Député

Marc Spautz  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 29 juin 2021

Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

**L-2450 LUXEMBOURG**

Réf. : QP4317-02/SW-rg

**Objet:** Question parlementaire n°4317 du 19 mai 2021 de Monsieur le Député Laurent Mosar et de Monsieur le Député Marc Spautz

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie



Luc Decker  
Conseiller

Dossier suivi par : Stéphanie Wagemans, tél : 247-88425 ; email : stephanie.wagemans@eco.etat.lu

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie, Franz Fayot, à la question parlementaire n°4317 du 19 mai 2021 de Messieurs les Députés Laurent Mosar et Marc Spautz au sujet de la situation de Liberty Steel à Dudelange**

Le site de production de Liberty Steel à Dudelange recourt depuis novembre 2019 au chômage partiel dans une ampleur variable. D'après les informations recueillies auprès de la société par le ministère de l'Économie, quelque 85 ETP (équivalents temps plein) sont actuellement effectivement concernés par cette mesure.

L'entité juridique luxembourgeoise Liberty Liège Dudelange S.A. s'est vu octroyer en 2020 deux crédits bancaires qui sont garantis par l'État à concurrence de 85 % dans le cadre des aides Covid-19. Un rééchelonnement de paiement d'impôts a été accordé et un soutien éventuel dans le cadre de projets éligibles « Neistart » est en cours d'examen.

Selon les informations recueillies auprès des dirigeants de l'entreprise, les salaires du mois de juin 2021 sont assurés.

Mes services ainsi que la SNCI restent en contact avec les organisations syndicales et la direction de Liberty Liège-Dudelange. Ils suivent de près l'évolution de ce dossier dans un souci de pérenniser l'activité industrielle et de sauvegarder l'emploi afférent.